

**DÉPARTEMENT DU
CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**

**SIÈGE SOCIAL :
10 PLACE EDMOND
PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°DEL2022_037 : Création d'un comité
d'attribution pour le recrutement du bureau d'études
pour le PLUi**

Séance du 14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 14 avril à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 8 avril 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 8 avril 2022.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	34	44
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Hubert DELALANDE, Marcel DUBOIS, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Geoffroy JEGOU DU LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LEDUC DRÉAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMÉNAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VÉRET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :
*Vincent DAUCHY a donné pouvoir à Nadine BACA
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Gérard LECOQ a donné pouvoir à Marcel DUBOIS
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Gérard LEU a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Alain SCRIBE a donné pouvoir à Gilles TABOUREL
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 10 février 2022 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2022

Application agréée E-legalite.com

DEL2022_037 : CRÉATION D'UN COMITE D'ATTRIBUTION POUR LE RECRUTÉMENT DU BUREAU D'ÉTUDES POUR LE PLUI

- Vu le code des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2021_123 du 9 décembre 2021 prescrivant l'élaboration du PLUi et définissant les modalités de collaboration, de concertation et les objectifs poursuivis,
- Vu l'avis favorable du Bureau.

Considérant que les études nécessaires à cette élaboration ainsi que les productions matérielles qui y sont liées seront confiées à un bureau d'études au terme d'un contrat établi en application du Code de la Commande Publique.

Considérant que pour le recrutement d'un bureau d'études, la communauté de communes met en place un comité d'attribution composé de certains élus membres du comité de pilotage et du conseil communautaire. Le personnel administratif (Chargé de mission PLUi et DGS) et des représentants du CAUE assisteront aux réunions de ce comité. Seuls les élus auront voix délibérative.

Considérant que ce comité aura à charge :

- Lors de l'étape « candidature » : vérifier la conformité des candidatures et émettre un avis motivé sur l'ensemble des candidatures au regard des critères d'évaluation retenus et du règlement de consultation. Parmi les candidatures reçues, 2 candidats minimum et 4 candidats maximum seront retenus pour l'étape suivante.
Le comité d'attribution se réunira pour cette étape le 28 avril 2022.
- Lors de l'étape « offre » : vérifier la conformité des offres et émettre un avis motivé sur l'ensemble des offres et des auditions au regard des critères d'évaluation retenus et du règlement de consultation.
Le comité d'attribution se réunira pour les auditions le vendredi 24 juin 2022.

Considérant que le comité d'attribution est composé de 6 élus qui doivent être membres du comité de pilotage du PLUi et membres du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

- **DESIGNE** comme membres du comité de pilotage du PLUi les élus suivant :

Titulaires	Suppléants
Thierry OZENNE	
Alain-Bernard COUZIN	
Jean-Luc VERET	
Gérard LEU	
Sylvie LEBUGLE	
Didier COUILLARD	Colette ORIEULT

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le PRÉSIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2022

Application agréée E-legalite.com